

## Table des Matières

### **Wave Game 2023**

#### **Commande publique**

1. Prise directe en eau brute dans la retenue du Moulin Neuf à Tréméoc
2. Extension du siège de la CCPBS : attribution du lot n°11 – peinture – nettoyage

---

#### Membres du Bureau communautaire :

- Stéphane LE DOARE
- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Jean-Claude DUPRE
- Yannick LE MOIGNE
- Ronan CREDOU
- Jean-Luc TANNEAU
- Jean-Michel GAIGNE (Départ à 18h15)
- Stéphane MOREL (arrivée à 17h10)
- Nathalie CARROT-TANNEAU (arrivée à 17h10)

#### Membres du Bureau communautaire (Excusés) :

- Valérie DREAU
- Christine ZAMUNER

#### Maires membres permanents du BC :

- Jean-Edern AUBREE

#### Maires membres permanents du BC excusés :

- Jean L'HELGOUARC'H

#### Maires :

- Christian LOUSSOUARN
- Cyrille LE CLEAC'H

#### Maires excusés :

- Gwénola LE TROADEC

#### Administratifs :

- Sandrine BEDART, Arnaud DUBOURG
- Pascal PERON (17h15 – 18h10)

#### Personne invitée

- Sophie LIEVRE - IRH (17h15 – 18h10)

Le Bureau démarre à 17h00.

Les élus valident le PV du bureau du 17 Novembre 2022.

Yannick LE MOIGNE est proposé comme secrétaire de séance.

**Wave Game 2023 (Présentation par Jean-Luc TANNEAU)**
**Extrait du rapport de la commission 4 – Tourisme du 06/12/2022**

## &gt; Evènementiels

2023	Montant en €
Open de France & Junior Pro La Torche	30 000
Wave Games	50 000
Défi des ports (évènement + habillage coque bateau)	4 000
Festival Photos L'Homme et la Mer	10 000
La Flèche bigoudène	5 000
Championnat de Bretagne (surf/SUP – rivière de Pont l'Abbé)	5 000
Communication (report 2022 – Beach flag, banderole...)	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>105 000 €</b>

Il est proposé de :

- Maintenir le niveau de subvention pour les évènements déjà soutenus financièrement lors des éditions précédentes.
- Proposer un budget pour le Championnat de Bretagne de surf en cas d'une programmation d'animations près de la rivière de Pont l'Abbé, nous attendons le calendrier de la Ligue de Bretagne de Surf
- Prévoir un budget communication dédié aux évènements
- Présentation du dossier de demande de subvention

A ce jour, seules les demandes de subvention des Wave Games, du Défi Bigouden et le Festival Photos l'Homme et la Mer ont été déposées, un rappel a été fait à chaque organisateur pour qu'il transmette leur demande écrite au 15 décembre, puis un dossier de subvention leur sera adressé. Il sera proposé de présenter les demandes de subvention lors de la prochaine commission (le 17 janvier 2023).

Pour information, le service a rencontré le nouveau Président de l'association « Terre de Glisse », organisateur des Wave Games en vue de l'évènement en novembre 2023. Dans la démarche, il organisera la dimension sportive et « show » et pour l'organisation des journées thématiques, il considère que c'est aux partenaires institutionnels et financeurs de les prendre en charge (Région, Département, CCPBS, commune).

En conclusion,

- Au regard des conditions exposées quelle doit être la participation de la CCPBS (soutien financier et organisation/logistique) ?
- L'organisateur souhaite revoir l'implantation des structures y compris sur les terrains du Conservatoire du Littoral et demande à la CCPBS de se mettre en lien avec le conservatoire du littoral.

Pour les grands évènements nautiques qui se déroulent sur le site de la Torche-Plomeur, il est proposé que les organisateurs présentent lors d'une réunion leur projet (budget/fonctionnement/organisation ...) en présence des élus/techniciens de la commune de Plomeur, CCPBS, Département, Région, Conservatoire du Littoral... Dans ce cadre, nous sommes en relation avec la Région et le Département pour échanger sur les demandes de l'organisateur des Wave Games.

Jean Luc TANNEAU fait part des conclusions de la commission tourisme du 6 décembre 2022. Les membres de la commission souhaiteraient que la CCPBS poursuive son soutien à l'évènement « Junior Pro » dans sa même configuration mais s'agissant des Wave Games, c'est un évènement qui ne s'adresse pas à tous les habitants et visiteurs. Ils rappellent que la stratégie tourisme 2022-2027 met en évidence le besoin de soutenir un évènement fédérateur

pour tous et qui rayonne sur l'ensemble du territoire. De plus la demande de financement s'élève à 50 000€ en 2023 au lieu de 35 000€ en 2020.

La commission a donné un avis défavorable à la demande d'intervention auprès du Conservatoire du Littoral et au maintien de l'évènement sur le territoire au regard de l'organisation proposée.

*Arrivées de Stéphane MOREL et Nathalie CARROT-TANNEAU à 17h10*

**A l'unanimité, les élus valident de ne pas verser de subventions.**

### Commande publique

*Arrivées de Pascal PERON et Sophie LIEVRE (IRH) à 17h15*

#### 1. Prise directe en eau brute dans la retenue du Moulin Neuf à Tréméoc (Présentation par Sophie LIEVRE - IRH et Pascal PERON)

Le marché public de travaux relatif au déplacement au niveau de la retenue du Moulin Neuf de la prise d'eau brute, actuellement implantée à Pen Enez dans la rivière de Pont-l'Abbé a été mis en ligne le 30 juin 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 30 septembre 2022. A cette date, trois groupements ont remis une offre :

<b>1</b>	<b>LE DU INDUSTRIE</b> KERIVEL TP ATLANTIQUE GENIE CIVIL
<b>2</b>	<b>SAUR</b> LE BRIS CISE TP ACTEMIUM
<b>3</b>	<b>SOC</b> STPH CNR CONSTRUCTION QUILLIOU TP

Les offres présentées ont fait l'objet de deux séries de questions complémentaires et de deux tours de négociation.

Le maître d'œuvre, la société IRH présentera son analyse des offres finales et proposera de retenir le groupement ayant obtenu la meilleure note globale.

**Par délibération, les élus du Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **Valident l'attribution du marché public avec le groupement d'entreprises SOC, pour un montant de 1 691 965 HT (Offre de base), en accord avec l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre,**
- **Autorisent le Président à signer le marché public avec le groupement d'entreprises SOC, pour un montant de 1 691 965 HT (Offre de base).**

Cyrille LE CLEAC'H explique qu'il ne souhaite pas prendre part au vote, car le sujet est trop technique (*cependant M. LE CLEAC'H n'est pas membre du Bureau, il est convié dans le cadre de l'instance élargie aux Maires, il ne prend donc pas part au vote*).

*Départs de Pascal PERON et Sophie LIEVRE (IRH) à 18h10*

## 2. Extension du siège de la CCPBS : attribution du lot n°11 – peinture – nettoyage (Présentation par Stéphane LE DOARE et Éric JOUSSEAUME)

Lors de la consultation relative à l'extension du siège de la CCPBS en mai dernier, aucune réponse n'avait été obtenue pour les lots 8 (agencement – habillage mural bois) et 11 (peinture).

Ces deux lots ont été relancés en septembre dernier. Le Bureau communautaire du 17 novembre dernier a attribué le lot « agencement » à la société DLB.

Une seule offre inacceptable car dépassant les crédits alloués avait été déposée pour le lot « peinture ».

Ce lot a donc été déclaré sans suite et relancé le 19 octobre dernier. La date limite de remise des offres était fixée au 9 novembre 2022.

Cinq offres ont été déposées par les sociétés CHARLY VOLANT, PRC, SEBACO, CORRE et PEINTURE EUROPEENNE. Après négociation et adaptation des offres par l'économiste RACINE CARREE, les montants des offres sont les suivants :

	<b>Candidats</b>	<b>Montant HT (estimation : 72 400 €)</b>
1	CHARLY VOLANT	129 241,04 €
2	CORRE	102 900,00 €
3	PRC	74 079,23 €
4	PEINTURE EUROPEENNE	65 226,63 €
5	SEBACO	102 812,66 €

Il est à noter que CHARLY VOLANT n'a pas fourni de contrat, son offre peut donc être déclarée irrégulière.

L'économiste RACINE CARREE a procédé à l'analyse des offres qui vous est présentée en annexe.

Cette analyse propose de retenir la société PEINTURE EUROPEENNE pour un montant de 65 226,63 € HT, soit 9,91 % en dessous de l'estimation de 72 400 € HT.

Par délibération, les élus du Bureau communautaire, à l'unanimité,

- Valident l'attribution du lot n°11 – peinture - nettoyage à la société PEINTURE EUROPEENNE pour un montant HT de 65 226,63 €,
- Autorisent le Président à signer le marché public avec l'entreprise PEINTURE EUROPEENNE.

Départ de Jean-Michel GAIGNE à 18h10

Fin du bureau communautaire à 18h15

**PV validé :**

Monsieur le Président, Stéphane LE DOARE	
Monsieur le secrétaire de séance, Yannick LE MOIGNE	